



CERCLE DE VOILE DE CAZAUX-LAC
HALTE NAUTIQUE - 33260 - CAZAUX
Tel : 05.56.22.91.00 - Télécopie : 05.56.22.90.58 - E.mail : cvcl@wanadoo.fr
- <http://cv.cazaux.free.fr>



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : FESTIVAL OPEN 5.00 de CAZAUX LAC

Dates complètes : 19 – 20 juin 2010

Lieu : Lac de Cazaux

Autorité Organisatrice : Cercle de Voile de Cazaux-Lac

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les règlements fédéraux

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de la Régulation 20 de l'IASF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F. F. Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe OPEN 5.00
- 3.2. Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs ;
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée ;
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ;
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROIT A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 85 € par bateau, comprenant le pot d'accueil et le repas concurrent du samedi soir.

Un pique-nique pourra être fourni pour le déjeuner du samedi et du dimanche avec une participation supplémentaire de 5 € par personne.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

5.2. Jours de course :

Date	Heure de 1 ^{er} signal d'avertissement
19 juin	14 h
20 juin	10 h30. Pas de signal après 15h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles lors de l'inscription.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Bananes ou triangles.

8. SYSTEME DE PENALITE

Application de RCV 44.1.

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant qu'après la régata.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire :

Veillez contacter le CVCL au 05.56.22.91.00